



SACS JAUNES

10 et 24 JUIN
(sacs à retirer en
mairie ou au
bureau de poste)

Retrouvez toutes ces
informations sur le site
internet de la
commune :

MAIRIE DE SAINT LEGER PRES TROYES : Ouverture du secrétariat :

lundi 10h-12h, mercredi 8h-12h, jeudi 13h30-18h - Tél 03.25.41.73.78

mail : mairie-de-st-leger-pres-troyes@wanadoo.fr

BUREAU DE POSTE : ouverture :

lundi, mercredi et vendredi de 8h45 à 11h – mardi
de 13h30 à 16h – jeudi de 15h30 à 18h et samedi de 10h à 12h15. Tél 03.25.41.73.73

FERMETURE DU BUREAU DE POSTE Du 27 au 30 mai inclus

PLU – MODIFICATION N° 1

La commune informe les habitants qu'une procédure de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme est engagée.

Cette modification simplifiée a pour objet la modification du règlement écrit pour clarifier ou adapter certaines règles de la zone urbaine U et de la zone à urbaniser AU, car ces dernières peuvent poser des difficultés de compréhension ou d'application lors de l'instruction de permis et la réalisation de projets de constructions. Il s'agit également d'adapter certaines règles de la zone naturelle N; des incohérences ayant été remarquées.

Le dossier est **consultable en mairie, aux heures habituelles d'ouverture** et sur le site **internet** de la commune : **saintlegerprestroyes.fr** du **mercredi 1^{er} juin 2022 au vendredi 1^{er} juillet 2022 inclus.**

Les remarques et observations du public pourront être consignées dans un registre qui est disponible avec le dossier ou transmises par courrier / Mairie, 6 rue de l'église 10800 SAINT LEGER PRES TROYES ou par mail urbanisme.slpt@orange.fr

A l'issue de cette mise à disposition, monsieur le Maire dressera un bilan de cette mise à disposition et soumettra le dossier, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public, à l'approbation du conseil municipal.

ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Chaque propriétaire ou locataire doit entretenir son trottoir. Les produits phytosanitaires étant interdits, il est impossible à l'employé communal de désherber, à la main, les 8 km de trottoirs. Un entretien régulier est indispensable. Les arbres et arbustes de plus de 2 m doivent être plantés en retrait de 2 m par rapport à l'alignement. S'ils sont à moins de 2 m ils ne doivent pas dépasser 2 m de hauteur.

TRAVAUX rue de l'EGLISE Rue barrée du 07 juillet au 31 août

La réfection complète du pont va être faite par le Conseil Départemental de l'Aube ainsi que le revêtement de la rue de l'église. Par conséquent, cette rue sera **interdite à la circulation du 7 juillet au 31 août**. Une déviation sera mise en place, et un accès restera pour les riverains. Les détails seront communiqués dans la feuille de juillet.

LES NUISANCES ABOIEMENTS INTEMPESTIFS

Surveillez vos chiens et éduquez-les : s'ils aboient mettez leur un collier anti-aboiement et enfermez-les quand vous vous absentez

BRUITS

Les occupants et utilisateurs de locaux privés, d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toute mesure afin que les travaux de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse (liste non limitative) ne soient pas cause de gêne au voisinage. A cet effet, ces travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Autorisé du lundi au vendredi
De 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30
Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h

PISCINES

Les possesseurs de piscine sont tenus de prendre toute mesure afin que les installations techniques ainsi que le comportement des utilisateurs ne soient pas cause de gêne au voisinage.

COLLECTE DES DECHETS

Pas de changement jusqu'à fin septembre.
Cependant les déchets verts sont collectés tous les **mercredis APRES-MIDI**

ELECTIONS LEGISLATIVES

Les scrutins auront lieu :
Dimanche 12 juin (1^{er} tour)
Dimanche 19 juin (2^e tour)
de 8h à 18h dans la salle annexe

CANICULE, FORTES CHALEURS

Adoptez les bons réflexes !

- Boire environ 1.5 l d'eau par jour
- Mouiller son corps et se ventiler
- Manger en quantité suffisante
- Donner des nouvelles à ses proches